



## Contrat LLD signé sans signé le contrat chez le fournisseur

Par **morvan stephane**, le **17/10/2017** à **19:52**

Bonjour,

voilà une parti est dans le titre mais j'explique quand même:

j'ai repris un commerce en liquidation pour la location d'une caisse enregistreuse qui était déjà en place j'ai signé une reprise de contrat avec lease afin de ne pas avoir un retard de paiement dans les loyers futur, sauf que je n'ai eu le contrat du fournisseur de caisse que 1 mois après la signature avec lease et grosse surprise il me demande 4000€ de caution personnel

je ne suis pas d'accord sur le principe étant donné que je n'ai eu le contrat fournisseur que 1 mois après la signature avec lease suis je en droit de résilier le pseudo contrat fournisseur vu que lui même me dit que je suis inconnu chez eux, mais que je devrait payer le résidu du contrat signé chez lease (soit les 54 mois)!!

a noter que je désire repartir avec lease mais avec un autre fournisseur de caisse